

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN
communiqué,

URGENT

Report du vote du budget des communes

Le projet de loi d'Urgence adopté la nuit dernière au Sénat à intégrer le report du vote du budget des communes.

Ainsi, il a été adopté le **principe de reporter au 31 juillet (au lieu du 15 ou du 30 avril) la date d'adoption du budget**

et de reporter également **au 31 juillet la date limite d'arrêt du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2019.**

Jusqu'à l'adoption du budget, **les exécutifs pourront donc « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, même sans autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite des sept douzièmes des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».**

Pour rappel, **s'agissant des dépenses de fonctionnement**, l'article L1612-1 du CGCT autorise l'exécutif, lorsque le budget n'est pas voté et jusqu'au vote du prochain budget, à « **engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente** ».

Concernant les autres délibérations dont notamment celles relatives au vote des taux, aucune précision n'a encore été donnée à ce sujet. Toutefois, il y a des chances que le vote des taux coïncide désormais avec la date de report du budget.

Enfin, le projet de loi prévoit que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent* »

Vous trouverez tous ces éléments dans l'article de Maire-Info de ce jour : <https://www.maire-info.com/coronavirus/le-report-du-vote-du-budget-des-communes-integre-au-projet-de-loi-d'urgence-article-24015>

Association des Maires et des Elus Locaux du TARN
188 Rue de Jarlard
81000 ALBI
Tél. 05.63.60.16.30 ou 39(service Finances - fiscalité)
Fax. 05.63.60.16.31
E-mail : contact@maires81.asso.fr